L'ORGANISATION DE LA CULTURE BANANIÈRE EN JAMAÏQUE

Je tiens à remercier tout particulièrement M. Johnston, Managing Director de la Jamaica Banana Producers Association qui m'a permis de connaître l'organisation de cette industrie, ainsi que M. Whittie secrétaire de All Island Banana Growers Association et M. Mac Ilwaine, Executive Officer du Banana Leaf Spot Comittee qui m'ont aimablement guidé pendant mon séjour (première quinzaine de Juin), enfin tous ceux qui facilitèrent ma mission en ce qui concerne cette partie économique.

L'industrie bananière en Jamaïque est totalement différente de ce qui existe dans nos Antilles françaises et en A.O.F. : Elle est communautaire et centralisée.

Toutes les bananes exportées sont achetées sur place par le Gouvernement Jamaïcain. Cet achat n'a pas lieu au poids mais à « l'unité », une unité étant un régime de 9 mains. On défalque 1/4 d'unité par main manquante. Les régimes au-dessous de 6 mains sont refusés comme non exportables.

L'unité est payée au planteur 7 shillings 2 pence sur place [358 francs (1)] c'est-à-dire rendue en camion du centre d'expédition vers le port d'embarquement.

Les compagnies se chargent de la manutention des fruits, de leur point de départ à leur embarquement. Elles sont au nombre de 3:

- Jamaïca Banana Producers Association, assure la manutention de 40 % des fruits.
 - United Fruit Co, 40 %.
 - Standard Fruit Co, 20 %.

Le Gouvernement anglais rachète toutes les bananes à raison de 32 livres F.O.B. la tonne métrique (32.000 francs la tonne) au Gouvernement Jamaïcain. C'est sur le bénéfice réalisé par celui-ci que sont prélevées les diverses taxes. Elles se répartissent ainsi :

4 pence pour l'assurance,

6 pence pour le Comité du Cercospora (Banana Leaf Spot Control Committee,

3/4 penny (3 farthings) pour l'association des planteurs (All Island Banana Growers Association).

1 shilling pour la Compagnie assurant la manutention des fruits.

Nous allons passer en revue chacun des organismes mentionnés. Avant d'examiner leur rôle, rappelons que la production a été :

du I-I-48 au 31-12-48 :

5.994.375 régimes soit 3.560.371 unités pesant 67.500 tonnes ;

du 1-1-49 au 21-5-49 :

2.760.510 régimes soit 1.184.699 unités pesant 21.500 tonnes.

LE BANANA INDUSTRY INSURANCE BOARD

Il a pour principal objet d'assurer les planteurs contre les ouragans ou même les simples coups de vent qui jettent les bananiers à terre et détruisent la récolte. La valeur supposée d'un bananier abattu étant variable avec la plantation, il a été décidé de compter la surface plantée non pas en acres, mais en « acres statutaires » (statuory acre). L'acre statutaire étant, dans une plantation donnée, la surface nécessaire pour produire 120 unités. Les planteurs qui ne sont pas satisfaits de leur « statuory acreage » calculé sur leur production de l'année précédente, peuvent l'augmenter en payant eux-mêmes deux livres par « acre statutaire » supplémentaire.

Dans le cas d'un sinistre, le pourcentage des dégâts est évalué. S'ils ne dépassent pas 40 % de perte, aucune prime n'est payée. S'ils dépassent 40 % le planteur doit supporter 1/5 des dégâts et l'Insurance Board en supporte les 4/5 à raison de 12 livres 10 shillings par acre statutaire (12,500 francs).

JAMAICA BANANA PRODUCERS ASSOCIATION

M. Whitte, Secrétaire de cette association m'en a expliqué dans leurs grandes tignes, l'organisation et les buts.

Elle a pour but principal de relever l'Industrie bananière jamaïcaine à son niveau d'avant-guerre. La Jamaïque qui avait exporté 27 millions de régimes en 1932 n'en a exporté que 6 millions en 1947. On espère qu'en 1952 les exportations atteindront 15 millions.

Cette baisse de production est due à la maladie de Panama, à la sécheresse, au Cercospora et à la mauvaise conservation du sol. C'est en agissant sur ces facteurs que l'Association se propose de remonter l'industrie bananière.

Ce n'est pas à proprement parler une association mais plutôt un organisme subventionné. Dans le cadre de l'association, la Jamaïque a été divisée en 235 districts réunis en 13 « aréas » réunies elles-mêmes en 4 divisions. Elle est dirigée par un Comité de 22 Directeurs, tous planteurs. élus par les conseils « d'aré s ». Ses activités sont très diverses.

Elle intervient en général, dans tous les différends entre les planteurs et le Gouvernement.

Elle facilite le remplacement de la variété « Gros Michel » par la variété « Lacatan » résistante à la maladie de Panama. Pour cela, elle a, soit établi elle-même des centres de multiplication, soit encouragé certains planteurs à en établir sous son contrôle. Les plants sont vendus aux membres de l'association à un prix fixé par elle.

Elle joue un rôle d'information auprès des planteurs sur les questions de technique ou de législation.

Elle fait au Gouvernement des propositions de prêt à certains

Elle assure la fabrication d'un engrais provenant de la dessiccation de filtrats d'eaux d'égouts, le « sludge ». ;

Tous les planteurs ne sont pas obligatoirement membres de cette association mais y sont admis sur simple demande. Elle compte actuellement 21.613 membres,

BANANA LEAF SPOT CONTROL CENTRAL COMMITTEE

Ce comité a pour but de fournir aux planteurs qui désirent traiter les appareils nécessaires qui leur sont remis en dépôt et les produits qui leur sont tout simplement donnés.

⁽¹⁾ Environ 19 fr 30 le kilog.

Organisation intérieure. — En plus de la Direction centrale qui se i trouve à Kingston, le Comité possède 4 centres qui contrôlent chacun une région de l'Ile :

Highate : région Est, Montego Bay : région Ouest, Christiana : région Centrale, Morant Bay : région Sud.

Nous avons pu visiter les trois premiers.

A Kingston, la Direction générale est assurée par un « executive Officer » M. Mac Ilwaine.

A la lête de chaque centre se trouve un « Senior Superviser », aidé par des assistants dont le nombre varie suivant les régions (de 3 à 7). Chaque assistant a sous ses ordres un certain nombre de » foremen » (15 à 23). L'activité de chacun de ces foremen s'étend à une petite subdivision.

Prêts d'appareils.

Les appareils sont remis aux planteurs par le Centre de la région à laquelle ils appartiennent. Ces appareils sont commandés par la Direction Générale à Kingston qui les achemine vers les régions suivant les besoins. Une comptabilité rigoureuse en est tenue. Les types d'appareils employés sont très variables. Dans les cas de très petites plantations, il arrive que le même appareil serve à tout un groupe de planteurs.

Dans chacun des 4 centres se trouve un atelier qui assure la réparation des appareils en panne. Quand un appareil tombe en panne il est immédiatement remplacé et mis en réparation, ce qui suppose dans chaque centre un « fond de roulement ».

Il existe également un atelier central de réparation et d'essais à Kingston. Nous insistons sur le fait que ces prêts sont entièrement gratuits.

Distribution de produits.

Chaque planleur inscrit au Comité reçoit une carte portant la quantité de produits dont il a besoin chaque mois et le nom du dépôt où il doit les recevoir sur simple présentation de la carte, Il existe 65 de ces dépôts répartis dans toute l'Ile la plupart du temps en pleine campagne.

A titre d'exemple, voici les quantilés reçues par acre (2/5 d'ha) et par mois :

sulfate de cuivre : 8 livres (environ 3 kg 600), chaux : 10 livres (environ 4 kg 500).

Inscription.

Les taxes servant au financement du « Comité de Cercospora » sont prélevées sur toutes les bananes exportées. On peut donc dire que chacun paye pour tous, qu'il traite ou non.

Il va donc de soi que chaque planteur peut, sur simple demande, profiler des avantages offerts par l'organisme en question. Le planteur désireux de commencer le traitement s'adresse au Centre de sa région où on l'inscrit. Le « senior superviser » de la région envoie sur place un de ses assistants pour vérifier les assertions du planteur quant à sa situation et à la surface réellement plantée. Ces renseignements sont consignés sur une fiche gardée au centre de la région. Un fichier général plus concis existe à Kingston. D'après les renseignements ainsi recueillis, le centre décide du type d'appareils à fournir au planteur et de la quantité de produits à lui allouer.

Propagande.

A ce jour, sur les 25.000 planteurs que compte la Jamaïque, 9.000 traitent régulièrement. Ces 9.000 comprennent évidemment tous les plus gros planteurs.

Pour amener les autres à entreprendre des traitements réguliers, le Comité mène une propagande active et n'a pas reculé devant les moyens utilisés par la publicité commerciale. Des affiches ont été collées sur les murs et sur tous les camions transportant des bananes. Elles affirment sous forme de dessins humoristiques l'intérêt qu'a chaque planteur à traiter régulièrement. Des clichés sur le même sujet sont en voie de fabrication, qui seront projetés sur l'écran des salles de cinéma pendant l'entr'acte. Enfin, des timbres sont à l'impression qui seront collés sur toutes les enveloppes des lettres partant des services agricoles.

Surveillance.

Le planteur qui a reçu appareils et produits n'est pas abandonné pour autant. Les « foremen » et assistants font des tournées fréquentes dans les régions sous leur surveillance. On peut dire au'aucun planteur ne reste un mois sans recevoir leur visite. Ils notent à chacun de leur passage l'état sanitaire de la plantation, la manière dont les traitements sont effectuées et si possible, leur fréquence. Ils prennent aussi quelques notes sur la qualité générale des pratiques culturales de chaque planteur. Les gens heureux n'ont pas d'histoire, le planteur qui travaille bien continue à travailler en paix. Les autres recoivent les conseils des « foremen » et en cas de récidive la visite du « senior superviser » ou même de l' « executive officer » en personne qui visite une région chaque semaine: Celui-ci lui montre la défectuosité de ses méthodes et lui prodigue des conseils. Il est évident qu'aucune sanction ne peut entrer en jeu; chacun étant libre chez lui, mais de cette manière, le Comité se couvre pour qu'on ne puisse lui imputer des échecs dus au mauvais travail.

Sur les 21.613 planteurs inscrits à l'Association des Planteurs, 21.428 possèdent moins de 16 acres (6 ha 4) et 186 possèdent plus de 16 acres.

Juillet 1949. StationRégionale des Antilles. G. MERNY Licencié ès-Sciences Phytopathologiste à l'I.F.A.C.